PRÉFET
DE LA VENDÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Vendée
Direction des sécurités

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile

Tél. : 02 51 36 71 92

La Roche-sur-Yon, le 26 août 2026

MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE POUR LES ORAGES

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **orages violents**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le mercredi 26 août 2026 à 18:00
Fin de phénomène prévue le jeudi 27 août à 00:00.

Qualification du phénomène :

Épisode orageux nécessitant une vigilance particulière dans la mesure où il existe un risque marqué de phénomènes violents.

Évolution prévue :

En fin d'après-midi, des orages violents mais isolés se forment entre les départements de la Loire-Atlantique et la Vendée, puis en cours de soirée une deuxième dégradation plus importante circule sur le sud des Pays de la Loire. Sous ces orages, on peut s'attendre à :

- un risque de grêle de taille moyenne à grosse, taille comprise entre 2 cm à 5 cm,
- une activité électrique intense,
- des pluies fortes avec des cumuls horaires pouvant atteindre 20-30 mm en une heure,
- de fortes rafales de vent, pouvant atteindre 80 km/h à 100 km/h.

Consignes aux maires :

Dès le début de la période à risque (le mercredi 26 août à 18h00), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.

NE PAS DIFFUSER

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.71.92 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et https://vigilance.meteofrance.fr

Conséquences possibles

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
  Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

Conseils de comportement

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres et éloignez-vous des cours d'eau.
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Protégez les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet,

Maxime LECONTE

NE PAS DIFFUSER